



Pôle emploi - CCE extraordinaire 24 mai 2018

Des suppressions de postes confirmées !

Préalablement à l'ouverture du CCE extraordinaire (convoqué sur la matinée et consacré à une première information sur certains articles de la future Loi intitulée « Liberté de Choisir son Avenir Professionnel »), l'ensemble des Élu-e-s et Représentant-e-s Syndicaux du CCE a exigé la présence du Directeur Général suite à son annonce de la suppression envisagée de 4000 postes à Pôle emploi d'ici 2022.

Le Directeur Général était au même moment dans les locaux de France Info préférant les médias à l'information auprès des représentant-e-s et élu-e-s du personnel au niveau national !

L'absence de Jean Bassères témoigne du mépris de la Direction Générale à l'égard des 55 000 agents de Pôle emploi !

Jean-Yves Cribier, Directeur Général Adjoint, a tenté de minimiser les propos du DG en parlant d'« hypothèse » liée à la baisse du chômage tout en réaffirmant que nos moyens étaient conditionnés aux choix politiques de l'État au travers, entre autres, des missions et objectifs confiés par la future Convention Tripartite négociée à l'automne prochain. Pire ! Évoquant plus précisément les départs en retraite, J-Y Cribier, affirme qu'ils ne pourront à eux seuls permettre d'atteindre cet objectif de 4000 suppressions de postes !

L'heure est donc bien aux suppressions de postes à Pôle emploi !

Cela vient confirmer nos craintes liées à la Loi de programmation budgétaire des finances publiques 2018-2022 qui a prévu une baisse de 4 Mds d'euros du budget du ministère du travail (dont dépend Pôle emploi) et aux objectifs de CAP 2022 du gouvernement prévoyant des suppressions de postes pour toute la fonction publique.

- ◆ Force est de constater que le discours du Directeur Général affirmant que l'atteinte des objectifs de la Convention Tripartite (et les fameux ICT) préserverait Pôle emploi était une fumisterie.
- ◆ Force est de constater que la Concertation interne sur la Convention Tripartite qui a mobilisé le réseau pendant des semaines n'avait pour objectif que de gagner de la productivité au mépris de nos emplois.

Les élu-e-s et représentant-e-s syndicaux du CCE ont voté à l'unanimité la demande d'un CCE Extraordinaire - en présence de Jean Bassères - sur un « état des lieux des charges/ressources des services et missions de Pôle emploi et des charges de travail des agents de Pôle emploi ».

Les élu-e-s et représentant-e-s syndicaux du CCE des délégations CGT, SNU, FO, SNAP, CFTC, STC ont décidé de quitter ce premier CCE de la journée suite à ces annonces.

La CGT Pôle emploi et ses représentants au CCE appellent l'ensemble des agents à se mobiliser pour la défense de nos emplois, de nos missions et de notre avenir.

Les Élu-e-s et représentant Syndicaux CGT au CCE Pôle emploi

Syndiquez-vous !

CGT Pôle emploi - 38 rue des frères Flavien - 75020 Paris
syndicat.cgt@cgt-pole-emploi.fr